

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
19 avril 2022

Date d'affichage
19 avril 2022

Objet de la délibération

N° 22042022002

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022

Séance du 21 avril 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-et-un avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V.

Absents : Mrs GARRAGOS F., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., CHABIDON D.

Pouvoir : Mme BONCOMPAIN Carole pouvoir à Mr JOUBERT Michel

Monsieur la Maire présente le budget primitif de l'année 2022 des différents budgets, à savoir :

- Budget Général de la Commune (06200)
- Budget annexes :
 - Réseau de chaleur (06203)
 - Lotissement Les Relhiades (06202)
 - Lotissement Les Fourniaux (06201)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve le budget primitif 2022 du budget général de la Commune et les budgets annexes présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 21 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 26 avril 2022

et publication ou notification

du 26 avril 2022

AR Prefecture

043-214300626-20220421-22042022002-DE
Reçu le 26/04/2022
Publié le 26/04/2022